A V I S P U B L I C

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1277-2023

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 18 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1277-2023 autorisant une dépense et un emprunt de 102 000 $ pour des honoraires professionnels afin d'établir les plans et devis pour l'ajout d'une passerelle sur le sentier La Randonnée au Centre d'interprétation de la nature et les plans et devis pour l'inspection et la réhabilitation des vannes des déversoirs Laurent et Saint-Urbain et les frais d'escompte et d'émission ».

2. Que ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 20 février 2024.

3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 1er mars 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 1er mars 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (https://granby.ca) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 1er mars 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier